

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 17 – 2017/2018 DU : 18/01/2018

PAGE 1/2

Animateur : Monsieur Jean-Charles GUIGUEN
Membres présents : MM. Patrick BOURABIER – Philippe BRANDY – Jean Marie SARDAIN

Le PV n° 16 de la réunion de la commission SENIORS en date du 04/01/2018 est approuvé sans observation.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.188 et 190 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes, toujours selon les dispositions de l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS

Séniors Départemental 4 - (amende 40 euros)

Poule D : UA ST SULPICE DE COGNAC (2) du 14/01/2018 (2^{ème} Forfait)

Séniors Départemental 5 - (amende 30 euros)

Poule E : AS ST AULAIS CHALLIGNAC (2) du 14/01/2018 (1^{er} Forfait)

REGLEMENT FINANCIER

Séniors Départemental 4 : Rencontre GSF PORTUGAIS (2) – AS BEL AIR du 10/12/2018

Arbitre de la rencontre : Monsieur Jérôme LAMAUD

Suite à la décision de l'arbitre de ne pas faire jouer la rencontre pour « terrain impraticable » le dimanche 10/12/2017, les frais de déplacement de l'arbitre pour un montant de 24,80 euros seront crédités à Monsieur Jérôme LAMAUD part débit du district (Caisse des intempéries)

COMMISSION : SENIORS

PV N° : 17 – 2017/2018 DU : 18/01/2018

PAGE 2/2

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires et dates, les feuilles de matchs en retard SENIORS ainsi que les demandes tardives de modifications pour la **Journée 10** des 13/01/2018 et 14/01/2018. Pour la **5^{ème}** Division la journée **12** des 13 et 14/01/2018 pour les poules à **13 et 14 équipes**

INFORMATIONS DIVERSES

- Courriel du SL CHATEAUBERNARD, du 11/01/2018, Monsieur FABRICE ARNEAU, pris note,
- Courriel de la MAIRIE D'ANGOULEME, du 16/01/2018, Madame Séverine AUGUSTIN, pris note,
- Courriel du FC GENAC/MARCILLAC/GOURVILLE, du 09/01/2018, Monsieur Julien GRANGEAU, pris note,
- Courriel de AS MONS, du 10/01/2018, Monsieur Jacky GUILLIEN, pris note,
- Courriel de AS VILLEBOIS HAUTE BOEME, du 05/01/2018, pris note,
- Courriel de OFC RUELLE, du 17/01/2018, Madame Anne HAMONIC, pris note,
- Courriels du FC ROULLET, des 20/12/2017 et 10/01/2018, Monsieur Jean Paul RULLIER, pris note,
- Courriel de UF BARBEZIEUX BARRET, du 04/01/2018, Monsieur Stéphane CHENUDIERAS pris note,
- Courriel de ENT ST SEVERIN PALLUAUD, du 17/01/2018, Monsieur Gilles HELAND, pris note,
- Courriel du FC HAUTE CHARENTE, du 15/01/2018, Monsieur Sébastien GIBON, pris note,
- Courriel de ES FLEAC, du 15/01/2018, Madame Angélique BOUQUINET, pris note,
- Courriel de l'arbitre Monsieur Dominique FONSECA, du 14/01/2018, pris note,
- Courriel de AS ST AULAIS CHALLIGNAC, du 13/01/2018, Monsieur Rodolphe MONDY, pris note,
- Courriel de UA ST SULPICE DE COGNAC, du 13/01/2018, pris note,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

L'Animateur : Jean-Charles GUIGUEN

Le Secrétaire : Jean Marie SARDAIN